



CONVENTION D'APPLICATION N°1 A la convention cadre 2024-2025

ENTRE les soussignés :

Le SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

Représenté par Monsieur Patrick ODIARD, en qualité de président,

Autorisé par les délibérations du comité syndical n° 2024-21 du 17 juin 2024, n°2024-33 du 9 juillet 2024 et n°2025-XX du 1^{er} décembre 2025

Ci-après dénommée « le CRR »

D'une part,

ET :

L'association dénommée « Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel actif et retraité de la Ville de Lyon » (COS), association déclarée, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Rhône le 20 juillet 1981, sous le numéro W691052115 et publiée au Journal Officiel du 12 août 1981, dont le siège social est situé Annexe de l'Hôtel de Ville Place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01,

Représentée par Monsieur **Bertrand MAES**, agissant en qualité de Président en vertu de l'arrêté municipal n° 2020/15 en date du 31 juillet 2020.

Ci-après dénommé « le COS de la Ville de Lyon »

D'autre part.

L'article 4 de la convention cadre signée le 9 juillet 2024 est modifié comme suit :

Le CRR s'engage à soutenir l'activité de l'association pour la réalisation des objectifs décrits en préambule par le versement d'une subvention d'un montant inscrit ci-dessous, sous réserve du vote du budget primitif du CRR et de délibération du conseil syndical :

Rappel des éléments de la convention cadre :

Subvention année n :

MONTANT DE LA SUBVENTION VILLE DE LYON (année N) X (nombre adhérents CRR année n-1*)/nombre adhérents Ville de Lyon année n-1)

Le calcul pour 2025 est donc le suivant :

Montant de la subvention Ville de Lyon : 2 562 231.00 (CM du 25 janvier 2025)

Calcul adhérents CRR au 28-12-2024 236 (234 au 31 12 2023)

Calcul adhérents VDL au 28-12-2024 8 301 (8 356 au 31-12-2023)

Soit un Montant calculée de la subvention 2025 72 845 euros

Article 1.

Toutes les autres dispositions de la convention cadre restent inchangées

Fait à Lyon, le

Le Conservatoire à Rayonnement Régional

Le Président

Le Comité des Œuvres Sociales

Le Président

Patrick ODIARD

Bertrand MAES